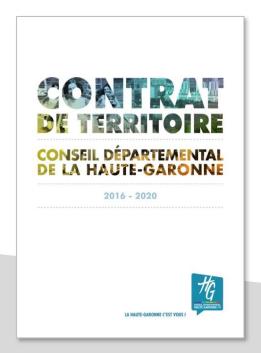
# La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027



Conseil départemental &

Communauté d'Agglomération Muretain Agglo





# Ordre du jour

- 1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire du Muretain Agglo
- 2. Programmation 2021
- 3. Séance de signature des maquettes par commune
- 4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements
- 5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie
- 6. Les projets accompagnés sur le territoire



# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

- → Les Contrats de territoire ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1ère génération de contrat sur 5 ans, co-construite avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale
- → 1 contrat pour <u>chaque commune</u> et 1 contrat pour <u>chaque EPCI</u> de Haute-Garonne
  - Une véritable planification budgétaire des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un dépôt de dossier au 15 janvier
  - Une administration réadaptée avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
  - Une subvention accordée l'année du dépôt du dossier
  - Un appui technique aux communes désireuses



# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

- → Une clause de revoyure en 2017 a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :
  - Possibilité pour le maitre d'ouvrage de scinder les opérations en tranches fonctionnelles et financières
  - Démarrage des travaux possible dès réception de l'AR des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
  - Clarification sur le plafonnement des dépenses éligibles
  - Possibilité de présenter en globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique
  - Possibilité de présenter des projets d'acquisition indépendamment des travaux
  - Dossier de demande allégé pour constituer un dossier complet
  - Etc.



# Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au 27 mai 2021 (date butoir initiale fixée au 30 janvier 2021).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au 30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021.
   Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.



Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

#### **Communes** membres du Muretain Agglo

Programmation 2016 = 56 projets financés pour un montant d'aides du CD31 de 2 756 113 €

Programmation 2017 = 44 projets financés pour un montant d'aides de 2 572 942 €

Programmation 2018 = 58 projets financés pour un montant d'aides de 5 572 923 €

Programmation 2018-2019 = 1 projet financé pour un montant d'aides de 1800 000 €

Programmation 2019 = 56 projets financés pour un montant d'aides de 4 631 327 €

Programmation 2020 = 57 projets financés pour un montant d'aides de 3 528 980 €



→ Soit plus de 20,8 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes du Muretain Agglo de 2016 à 2020

#### **Muretain Agglo**

→ Au titre du Contrat de territoire, le Muretain Agglo a obtenu une aide de 2,4 M€ du CD31 entre 2016 et 2020



Contrat de territoire

# Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	Travaux d'aménagement du cimetière	
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	Installation d'extracteurs d'air au groupe scolaire	7 204,82 €
EAUNES	Construction d'un parc aquatique et de son local technique	110 326,50 €
EMPEAUX	Aménagement d'une aire de jeux au centre du village	4 555,90 €
EMPEAUX	Aménagement d'un local technique	7 090,35 €
EMPEAUX	Rénovation de la toiture de l'ancien bâtiment de l'école maternelle	7 506,40 €
EMPEAUX	Aménagement d'un terrain afin de créer un espace vert	



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
FONSORBES	Rénovation des sols intérieurs, des peintures de façades de l'école élémentaire du Trépadé et isolation de deux classes de la maternelle	69 090,60 €
FONSORBES	Transformation d'un terrain de football en terrain synthétique au complexe sportif des Boulbènes	153 795,00 €
FROUZINS	Création d'une médiathèque - Tranche 1 : Acquisition d'un ensemble immobilier	300 000,00 €
LAMASQUERE	Réalisation d'un boulodrome 2 pistes	2 400,00 €
LAMASQUERE	Création d'un city-stade	27 990,86 €
LAMASQUERE	Travaux de rénovation énergétiques de la mairie et de la salle des fêtes	16 563,69 €
LAMASQUERE	Travaux de rénovation énergétique de l'école Edith PIAF	22 387,00 €



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
LAVERNOSE LACASSE	Aménagement et sécurisation du carrefour rd49B/RD53/Chemin de Berges	51 034,40 €
LAVERNOSE LACASSE	Réfection des menuiseries, installation d'un climatiseur et travaux de plomberie au groupe scolaire Henri Trentin	6 370,16 €
LAVERNOSE LACASSE	Réfection de la toiture de l'école élémentaire du groupe scolaire Henri Trentin	3 927,23 €
LAVERNOSE LACASSE	Installation d'un système d'arrosage intégré sur les terrains de football de la commune (travaux effectués en régie)	5 476,76 €
LE FAUGA	Remplacement du chauffage climatisation de la mairie	9 200,00 €
PINS JUSTARET	Travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité sur différents bâtiments communaux	59 441,31 €
PINSAGUEL	Travaux d'aménagement de l'esplanade du marché	



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
PORTET SUR GARONNE	Réhabilitation du rez de chaussée et du 2ème étage de l'ancien centre d'animation culturel à Portet sur Garonne	284 891,51 €
PORTET SUR GARONNE	Réhabilitation de la toiture de l' école Clairefont	57 000,00 €
ROQUES	Réhabilitation du bâtiment des anciennes écuries afin d'accueillir le pôle patrimoine, environnement et urbanisme de la commune	149 264,00 €
ROQUETTES	Installation de toilettes publiques	7 520,00 €
ROQUETTES	Travaux de décompactage et de rénovation des vestiaires au stade du Moulin	2 458,68 €
ROQUETTES	Réalisation d'une aire de jeux à l'espace Clément Ader	2 003,20 €
ROQUETTES	Réalisation d'une aire de jeux à l'école maternelle	8 769,20 €



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
ROQUETTES	Travaux de rénovation au centre socioculturel François Mitterrand	4 754,80 €
ROQUETTES	Travaux de menuiserie et d'électricité aux anciennes écoles rue Clément ADER	7 052,00 €
ROQUETTES	Travaux au groupe scolaire	7 753,52 €
ROQUETTES	Travaux de peinture et de plomberie au complexe Dominique Prévost	2 881,60 €
ROQUETTES	Travaux de rénovation de la mairie	13 293,84 €
SABONNERES	Travaux à l'école élémentaire	3 446,00 €
SABONNERES	Réalisation d'une plateforme à l'aérodrome SABONNERES LALANNE	14 333,60 €



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINT CLAR DE RIVIERE	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	19 890,80 €
SAINT CLAR DE RIVIERE	Travaux de rénovation énergétique de la maison civile et associative	6 724,80 €
SAINT CLAR DE RIVIERE	Agrandissement du groupe scolaire (tranche2)	13 121,13 €
SAINT HILAIRE	Rénovation énergétique du batîment de la mairie	11 257,42 €
SAINT HILAIRE	Travaux au cimetière	4 442,50 €
SAINT LYS	Travaux à l'école Eric TABARLY	43 756,13 €
SAINT LYS	Rénovation et extension du COSEC (tranche2)	241 268,70 €



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINT THOMAS	Remplacement des vitres extérieures de l'église pour protéger les vitraux	4 752,00 €
SAINT THOMAS	Réalisation d'un circuit socio-éducatif	8 024,30 €
SAINT THOMAS	Confortement par une ceinture maçonnée de tout l'édifice "Chapelle de Saint-Thomas"	4 012,00 €
SAUBENS	Réfection de la clôture de l'école maternelle	3 333,60 €
SAUBENS	Travaux de mises aux normes de sécurité au groupe scolaire	26 788,34 €
SAUBENS	Aménagement d'un SAS d'entrée à la mairie	3 940,40 €
SAUBENS	Installation d'un climatiseur à l'école maternelle	2 666,66 €



Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAUBENS	Rénovation énergétique du bâtiment abritant l'école de musique et le groupe scolaire	8 083,53 €
SAUBENS	Installation d'une clôture à la maison des aînés et de la culture	3 333,60 €
SAUBENS	Construction d'une salle multisports	400 000,00 €
SAUBENS	Travaux d'éclairage à la salle des fêtes	5 000,00 €
SAUBENS	Construction terrain de padel (tranche 2)	6 626,00 €
SEYSSES	Construction d'un gymnase à proximité du nouveau collège (tranche 1)	300 000,00 €



## Séance de signature de la maquette 2021

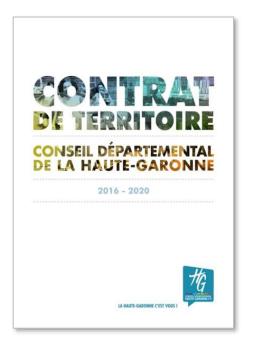




# Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune



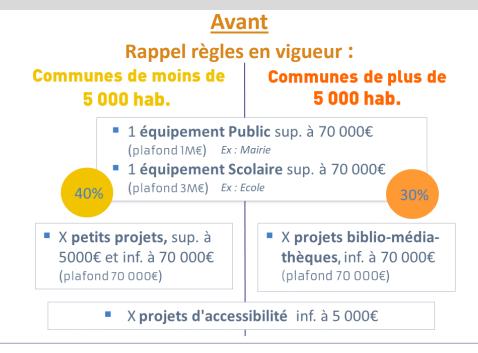
# Les Contrats de territoire (2º génération) Un lien de proximité avec les communes





# Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de deux projets supérieurs à 70 000€, soit 1 équipement public & 1 équipement scolaire.
- L'éligibilité des projets inférieurs à 70 000€: les petits projets pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de biblio-média-thèques pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets d'accessibilités pour tous.



#### → Nouveau contrat :

- Pas de changement majeur sur les règles générales
- Maintien des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une adaptation des règlements en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département



# Un élargissement de l'éligibilité des projets

- Maintien des deux équipements éligibles (scolaire et hors scolaire) sup. à 70 000€, mais pour l'équipement hors scolaire : choix possible entre un équipement public (mairie, salle des fêtes, église etc.) ou un équipement touristique (gites communaux etc.).
- On ajoute l'éligibilité d'un équipement supplémentaire sup. à 70 000€ via la possibilité de financer un équipement de santé (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

# Après Rappel règles en vigueur : 1 équipement Public sup. à 70 000€ (plafond 1M€) Ex : Mairie 1 équipement Scolaire sup. à 70 000€ (plafond 3M€) Ex : Ecole Après Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune 1 équipement public sup. à 70 000€ ou 1 hébergement touristique sup. à 70 000€ (plafond 3M€) Ex : Ecole 1 équipement Scolaire sup. à 70 000€ (plafond 3M€) et en plus :

1 Maison de santé sup. à 70 000€

# De nouveaux projets éligibles

#### Nouveau contrat:

Afin de tenir compte des demandes des communes lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de nouveaux projets sup. ou inf. à 70 000€.

#### Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- La santé (maisons de santé, défibrillateurs)
- Le sport (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

#### Mais aussi:

- L'éducation (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- Le vivre ensemble (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- L'environnement (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- Le tourisme (équipement touristique)



# Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

#### Rappel:

Sur la 1<sup>er</sup> génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les petits matériels, mobiliers, véhicules étaient hors contrat et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.</p>

#### Nouveau contrat:

- Intégration des travaux < 5 000€ HT.</p>
- Intégration des petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€ de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par commande groupée de même nature.
- Un taux unique, et autorisation du cumul des aides, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au
   15 octobre.

  Avant
  Après

Rappel règles en vigueur pour le matériel :

■ 5 règlements différents pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)



1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT

(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)



# Une suppression des prêts sans intérêt

# **Avant**Rappel règles en vigueur :

#### Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

Prêt de 10 à 50%
 de la dépense éligible,
 (dans la limite de 80% de financement public)

#### Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

Prêt de 10 à 50%
 de la dépense éligible,
 (dans la limite de 80% de financement public)

# Après Nouveau contrat:

Subvention de 5 à 30 ou 40%

(en fonction du seuil de 5 000 hab.)

de la dépense éligible à laquelle est retiré
le montant équivalent à 5 ans de loyers
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 ou 40%

(en fonction du seuil de 5 000 hab.)

de la dépense éligible

(dans la limite de 80% de financement public)



# Une simplification des co-financements

# **Avant**Rappel règles en vigueur :

#### Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- Équipement scolaire : parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- Hors scolaire : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

#### Si financements <u>multiples</u> (Région, Fonds Européens, etc.)

- Hors scolaire : Additionnalité des aides
- Hors Contrat de territoire

(matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides

#### **Après**

#### Nouveau contrat:

#### **Équipement scolaire**

#### Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL):

- Taux fixe:
- Taux de 30 % pour toutes les communes
- Sur la même assiette & base éligible que l'Etat (étude, MO, etc.)

#### Si cofinancements multiples:

- **☒** Taux indépendant de celui des partenaires :
- De **5 à 30** % pour les communes sup. à 5 000 hab.
- De **5 à 40** % pour les communes inf. à 5 000 hab.

#### **Équipement hors scolaire :**

- **☒** Taux indépendant de celui des partenaires :
  - De **5 à 30** % pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - De **5 à 40** % pour les communes inf. à 5 000 hab.

#### **Conséquence:**

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts



# Synthèse: Un Contrat de territoire intégrateur

## Un Contrat simplifié, fixe & étendu

Communes de moins de 5 000 hab.

Communes de plus de 5 000 hab.

- ☑ 1 équipement public ou touristique
  - (sup. à 70 000€, plafond 1M€)

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

☑ 1 équipement de santé

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

- ✓ X projets inf. à 70 000€
- **☑** 80 000€ d'acquisition

matériels, mobiliers, véhicules

(enveloppe subventionnable)

30%

✓ X projets bibliomédia-thèques, inf. à 70 000€

#### + Un Contrat boosté

- ☑ Défibrillateurs
- ☑ Pack Rénovation
- ☑ Parcours de Santé
- ☑ Mobiliers matériels sportifs
- ☑ Mobiliers urbains
- ☑ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ☑ Aires de pique-nique, de jeux

#### + Un Contrat souple

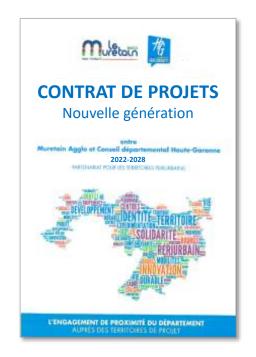
- ✓ 1 équipement CréOns
- ☑ 1 projet Circuit-court
- ☑ 1 accompagnement CréAde



# Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI



## Les Contrats de Projets Territoriaux





# Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

#### Méthode et calendrier :

- Un véritable dialogue approfondi sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- Vers un contrat intégrateur : co-rédaction d'un Programme d'investissement global sur 3 ans, soit une politique de planification & programmation financière intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

# Une nouvelle génération de livrable



Une mallette de communication adaptée à chaque commune

#### Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les axes et thèmes prioritaires pour le Département
- 1 présentation du Portait de la commune
- 1 affichage des aides allouées N-1 sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la programmation annuelle de la commune
   + présentation des appuis techniques
- Une plaquette des règlements

# Un calendrier pour les communes et EPCI

#### Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au 30 avril 2022 pour les travaux supérieurs à 5 000€
- Pour les travaux inférieurs à 5 000€ & matériels (uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants), date limite de dépôt de dossiers au 15 octobre
- Signature des contrats de territoire à l'automne 2022 lors des réunions par EPCI

#### Pour les EPCI :



- Lancement des concertations individuelles sur chaque Projet de territoire d'ici février 2022 (4 mois)
- Date limite de dépôt de dossiers complets au 30 avril 2022 pour la première programmation de 2022
- Signature des Contrats de Projets Territoriaux comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à l'automne 2022



# Pour un accompagnement global des territoires

En plus des aides financières, le Département vous accompagne techniquement et juridiquement à monter vos projets,

ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre collectivité au quotidien,

grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires.



# La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires



Accompagnement en amont de tout projet d'urbanisme, d'architecture ou lié à l'environnement et au paysage



Actions de promotion et de commercialisation touristiques



Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens



Management, gestion des RH et de la santé au travail



Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers, culture, habitat, agroécologie, transition écologique, démocratie participative, etc.



collectivites.haute-garonne.fr



Observatoires, SCoT, ingénierie de projets, assistance administrative, financière et juridique, informatique, urbanisme, formations



Assistance en matière d'eau potable, assainissement



Actions environnementales, sensibilisation au public, etc.



Le Syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique



HAUTE-GARONNE Infrastructures NUMÉRIQUE numériques



# La plateforme d'appuis aux territoires



## C'est quoi?

# C'est la Plateforme d'ingénierie du Département de la Haute-Garonne.

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne, l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

# En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés pour répondre à vos demandes



# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités





## Comment ça marche?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.



# collectivites.haute-garonne.fr

→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet



# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE PLANIFICATION ET URBANISME TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE **EAU ET ASSAINISSEMENT** ÉNERGIE ACTIVITE ET EMPLOI TOURISME CULTURE ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE SÉCURITÉ ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE **JEUNESSES** SOLIDARITÉS FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier





# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

#### L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande à partir du catalogue



Je veux faire une demande libre



Je veux accéder aux portails subventions





# Les projets accompagnés sur le territoire

# Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale









# L'Étape, relais d'entreprise & coworking De la fève au palais, chocolaterie & musée



#### Commune de FONSORBES



Portée par la commune, la création de **l'Étape**, **espace de coworking**, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec **Relais d'entreprises**. Ce lieu marie divers usages : bureau de télétravail, salles de réunion, de convivialité, etc.

■ Haute-Garonne Développement a apporté une expertise technique et des conseils d'amélioration du projet. Le département a soutenu financièrement la réhabilitation du local pour la création du tiers-lieu.

De la fève au palais, accompagnée par le Muretain Agglo et le département, propose un espace de production, un musée, des ateliers, une boutique, etc. L'entreprise valorise les circuits courts et offre une étape ludique aux visiteurs par la découverte des métiers et savoir-faire.

Haute-Garonne Développement et le département ont accompagné le projet dans le cadre du dispositif d'Aide à l'immobilier d'entreprises, via un soutien financier à la SARL pour la construction d'un bâtiment.













#### Ingénierie:

Haute-Garonne Développement

#### **Soutien financier:**

L'Étape : 30 000€ (investissement)

De la fève au Palais : 49 000€ (investissement)





# Rénovation du groupe scolaire

## **©** Commune de ROQUETTES

#### Le projet :

La commune souhaite réaliser une **rénovation globale du groupe scolaire**, composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

- Haute-Garonne Ingénierie a réalisé une étude prospective scolaire à l'horizon 2030 et une recherche de financements.
- La Mission démocratie participative du CD31 conseille la commune sur la démarche de concertation et le fonds de soutien du CD31.
- Le CAUE a réalisé des scénarios d'aménagement.
- Des scénarios d'implantation ont été discutés autour d'une maquette de site avec la commune, le CAUE et HGI/ATD.
- L'accompagnement se poursuivra dans le cadre du dispositif Cœur de vie pour plusieurs projets situés en centre-bourg.









#### Ingénierie:

- Haute-Garonne Ingénierie (Services Ingénierie & expérimentations territoriales et Etudes & Observation des Territoires)
- Conseil départemental (Mission Démocratie Participative)
- CAUE de la Haute-Garonne



## Le Café des Abeilles

## **Commune de PORTET-SUR-GARONNE**

#### Le projet Carte Blanche :

L'association La P'tite Abeille souhaite créer un café des habitants : « le Café des Abeilles », dans le quartier du Récébédou. En partenariat avec la commune de Portet-sur-Garonne, l'association proposera un véritable lieu de vie au sein du quartier du Récébédou à travers un projet participatif et écoresponsable.

Le Conseil départemental a soutenu l'association pour des actions de préfiguration en amont de la mise en œuvre du Café des Abeilles : ateliers participatifs, cafés/débats citoyens, enquêtes pluri-thématiques pour recueillir les besoins des habitants.













#### Ingénierie:

Haute-Garonne Ingénierie

#### Soutien financier:

20 000€ (fonctionnement)





# Aménagement du centre-bourg



#### **Commune de LAMASQUERE**

#### Le projet global Cœur de vie :

La commune souhaite réaménager son centre-bourg : implantation d'un city-stade, création de cheminements doux et réhabilitation d'un bâtiment patrimonial.

- Haute-Garonne Ingénierie réalise un livrable Cœur de vie (éléments de diagnostic, enjeux, recherches de financements).
- Le CAUE a réalisé une **note d'aménagements urbains**.
- Les **enjeux du centre-bourg** et l'implantation d'équipements et de cheminements ont été testés et discutés autour d'une maquette de site avec la commune, le CAUE et HGI/ATD.











#### Ingénierie:

- Haute-Garonne Ingénierie (service Ingénierie et expérimentation territoriales, service financier)
- Mission démocratie participative CD31
- CAUE de la Haute-Garonne





# Merci de votre attention

